WOLTER AVOCATS

La médiation comme instrument de recouvrement de créances

25 octobre 2011

Centre de Médiation
du Barreau de Luxembourg

La médiation: Définition

La médiation est un processus de négociation par lequel un tiers indépendant et neutre, le médiateur, rencontre des parties en conflit afin de les aider à travers des techniques de communication spécifiques à résoudre leur conflit par elles-mêmes.

Le cadre légal

- **La médiation n'est pas encore inscrite dans la procédure civile à Luxembourg.**

- **Il existe un projet de loi qui se base sur une directive européenne.**

- **La médiation se déroule donc *en-dehors de toute procédure judiciaire* même si les parties, en litige devant le tribunal, peuvent décider de suspendre cette procédure et rentrer en médiation.**

- **Il faut cependant veiller aux délais de forclusion ou de prescription.**

Comment procéder ?

- **Prévoir une clause de médiation dans les contrats ou proposer une médiation à son cocontractant**
- **Chercher un médiateur : Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg (CMBL)**
- **Préparer la médiation : MESORE (Meilleure Solution de Rechange), Mandats, Avocats.**
- **Participer à la médiation**

Evaluation quantitative d'une solution MESORE

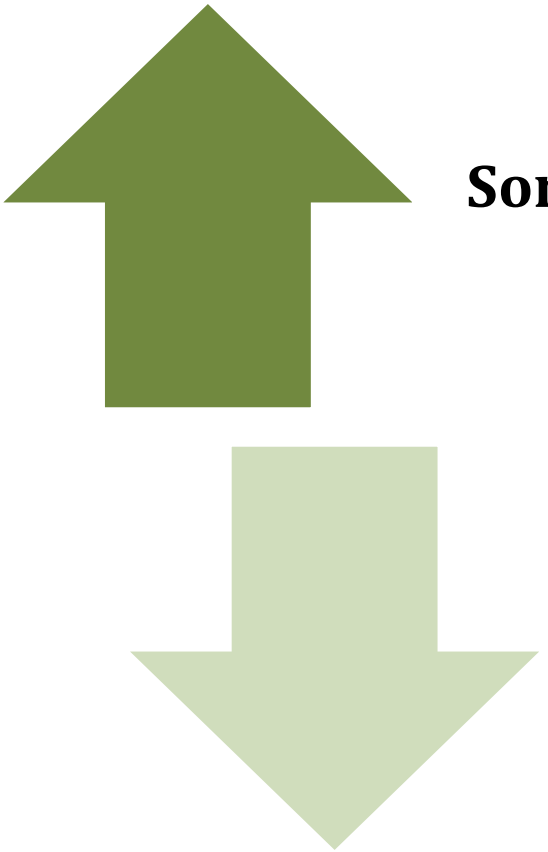

Somme des bénéfices

Somme des concessions

Coût de la (non-) transaction

Déroulement de la médiation

1. • **Introduction avec décisions sur le déroulement et les règles de la médiation ; signature d'un accord de médiation.**
2. • **Développement des thèmes (trouver les points de convergence et de divergence, déterminer la suite des thèmes à discuter).**
3. • **Collecte des informations, Positions vs Intérêts, définir les critères de sélection des solutions.**
4. • **Recherche des options et évaluation.**
5. • **Conclusion d'un contrat.**